

PAR TÉLÉCOPIEUR

Montréal, le 1^{er} février 2022

Madame Anie Gagné, directrice
Établissement de détention Leclerc
400, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S7
Télécopieur : 450-664-4779

Objet : État de la situation à l'établissement Leclerc de Laval

Madame Gagné

L'Association des avocats carcéralistes progressistes (ci-après « AACCP »), fondée en 2018, est composée d'avocates et d'avocats, provenant tant de la pratique privée que des Centres communautaires juridiques, ainsi que de stagiaires et d'étudiants en droit. L'Association a pour mission de lutter contre les injustices sociales, défendre, protéger et améliorer les droits des personnes incarcérées, que ce soit par diverses interventions ou par la collaboration avec les autres acteurs du système de justice. Nous avons comme objectif de promouvoir et favoriser le développement du droit carcéral, d'offrir des formations et sensibiliser la société sur les enjeux touchant les personnes incarcérées et leurs proches. Nous avons également comme objectif d'améliorer la communication avec les établissements de détention, tant au niveau provincial que fédéral, dans le but commun qu'est la réinsertion sociale, le tout dans l'intérêt des personnes incarcérées. L'Association compte une trentaine de membres exerçant partout au Québec.

Par la présente, l'AACP tient à dénoncer la situation actuelle selon laquelle plusieurs problématiques majeures et inquiétantes nous sont rapportées par nos membres de l'Association.

D'abord, nous tenons à souligner que nous comprenons que nous vivons actuellement une nouvelle vague de cette pandémie qui amène plusieurs difficultés au niveau de la logistique, notamment le manque de personnel dans les établissements de détention de la province.

Néanmoins, nous avons été informées de plusieurs difficultés à votre établissement, notamment le fait que la population carcérale est actuellement classée sans restriction, c'est-à-dire que des personnes prévenues sont hébergées avec des personnes sentencées, que des personnes classées maximum sont hébergées avec des personnes classées minimum.

En plus de cette problématique mettant en danger la sécurité des personnes incarcérées, les faits suivants nous ont été rapportés par nos membres:

- Plusieurs erreurs dans la médication donnée et ce, de façon répétitive ;
- L'oubli de certains repas, à plusieurs reprises ;
- L'isolement prolongé, malgré des résultats de tests négatifs ;
- L'accès à la cour extérieure, alors que certaines du même secteur y ont droit, et d'autres non ;
- L'accès au téléphone pour parler à leur avocat ; certaines nous ont informé qu'elles n'avait que 20 minutes par trois jours en dehors de leur cellule et qu'elles devaient choisir entre se doucher, laver leur linge ou parler à leur avocat ou à leur famille ;
- Le manque de réponse dans un délai raisonnable aux lettres transmises par nos membres ;
- Le non-respect des délais de rigueur en lien avec le processus disciplinaire ;

L'objectif de cette lettre est de pouvoir obtenir l'information nécessaire sur l'état des différents secteurs de l'établissement afin de la transmettre à nos membres qui travaillent avec les femmes de votre établissement. Se faisant, nous croyons que les informations pertinentes pourraient être transmises à leurs clientes respectives, sans voir la nécessité de transmettre une lettre de plainte à la direction pour chacun des cas individuellement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de vous assurer que la médication est donnée correctement aux personnes incarcérées et d'organiser les secteurs afin de respecter le classement de ces dernières. Leurs santés et sécurités dépendent de votre responsabilité. De plus, nous vous prions de vous assurer que le droit à l'avocat des personnes incarcérées puissent être exercé de façon convenable et confidentielle. Il s'agit d'un droit fondamental garanti par la *Charte Canadienne des droits et libertés*.

Soyez assurée de notre ouverture et de notre collaboration,



Cynthia Chénier, présidente

*c.c. Commission des droits de la personne
Protecteur du citoyen, par télécopieur
Ministère de la sécurité publique, par télécopieur*